



Convocation en conciliation pour dette impayée.

Par **ninie2104**, le **31/05/2013** à **10:58**

Bonjour, Suite à une dette contractée au seul nom de mon ami, je ne retrouve convoquée au Tribunal pour une conciliation avec le titre "Saisie des rémunérations du travail". Cette dette à la CAF, nous essayons de la régler mensuellement. Suite à quelques difficultés financières, nous n'avons pas pu effectuer les paiements depuis octobre 2012 et je me retrouve donc convoquée au Tribunal, ce qui me terrifie. Pensez-vous que je puisse proposer un remboursement échelonné de la dette ou est-ce perdu d'avance ? Que je vais être saisie directement sur mon salaire de la somme restant à régler (en l'occurrence 1.832 €) ? Etant donné que la dette n'est pas à mon nom, puis-je tout simplement refuser d'y être associée ? Que va-t-il réellement se passer lors de ma convocation ? Suis-je seule dans un bureau ou audience libre avec tout le monde ? Que signifie exactement une convocation en conciliation et qu'est-ce que je risque ? Merci de vos réponses.